

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CAMARA CONSTRUCTION » en abrégé « C.C »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 9e
tranche non loin de l'immeuble CGK, Lot : 736, Ilot: 31,
Section : EV, Parcelle :144, Lot 736, Ilot 31

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/08/2023 , et enregistrés au CEPICI le 23/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CAMARA CONSTRUCTION » en
abrégé « C.C »

Objet : - LOTISSEMENT
- CONSTRUCTION DE BATIMENTS DE TOUT GENRE
DE LA
CONCEPTION JUSQU'À LA REALISATION
- PROMOTION IMMOBILIERE
- VENTE DE TERRAINS PARTOUT EN COTE D'
IVOIRE
- VRD (VOIRIE ET RESEAU DIVERS)
- LOCATION ET VENTE D'ENGINS DU BTP (pelle
mécanique,
chargeuse Bulldozer, Benne)
- VENTE DE MATERIELS ET MATERIAUX DE
CONSTRUCTION
- MONETIQUE
- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles

et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous

établissements financiers avec possibilité de donner en

garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou

devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou

pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 9e tranche non loin de l'immeuble CGK, Lot : 736, Ilot: 31, Section : EV, Parcelle :144, Lot 736, Ilot 31

Dirigeant(s) M CAMARA NAKOUBAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06246 du 07/06/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

